

Bachelier en Agronomie orientation TA option technologique de clinique animalière

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT TCA 01 Technologie animalière - TCA			
Ancien Code	AGTV3B41TCA	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	CITA3410		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	66 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne COLLARD (collarde@helha.be) Céline BIDRON (bidronc@helha.be) Mallory DJEBALI (djebalim@helha.be) Laetitia GIORDANO (giordanol@helha.be) Rebecca LOISELEUR (loiseleur@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour objectif d'illustrer toutes les notions abordées durant le cursus en Technologie animalière lors de visites de terrain, de conférences et de travaux pratiques.

Au terme de cette UE, l'étudiant aura les connaissances de base pour être un technicien efficace dans les métiers en rapport avec le monde animal et, plus particulièrement, en tant que technologue de clinique animalière.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
 - 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, international)
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
 - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur

- TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
- TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Cette UE est globale, elle permet de mettre en application des compétences inhérentes aux métiers de soigneur animalier, technologue de clinique animalière, de technologue de laboratoire animalier ou autres métiers en lien avec le monde animal de niveau technicien. Cette UE reprend et met en application diverses notions qui sont abordées lors des cours de bloc 1, bloc 2 et de bloc 3.

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de

- analyser une mise en situation, en extraire les enjeux principaux voire émettre des pistes de solution face à une problématique
- mobiliser les apprentissages accumulés lors des cours du cursus pour analyser une mise en situation.
- garantir la sécurité d'autrui, des animaux et de lui-même.
- exposer les notions théoriques en lien avec les diverses thématiques abordées lors des activités de l'UE

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGTA2B18, AGTA2B20

Corequis pour cette UE : AGTA3B01, AGTA3B02, AGTA3B03, AGTV3B43TCA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTV3B41TCAA Technologie animalière - TCA

66 h / 6 C

(opt.)

Contenu

Les thématiques des activités pourront varier d'une année à l'autre selon les possibilités d'organisation:

- Les nouveaux animaux de compagnie (Visites, TP, théorie...)
- Introduction à l'aquariologie
- Visite(s) de terrain en parc zoologique
- Visite(s) de terrain en refuge
- Les métiers liés à la nature et au tourisme vert
- Conférences sur des thématiques variées (Conservation animale, les métiers du chien, bien-être animal, training médical, gestion de la clientèle...)
- Travaux pratiques (contention, techniques d'aide aux soins vétérinaires, gestion préopératoire et postopératoire de l'animal, de la salle de chirurgie et du matériel...)
- Observations éthologiques

Démarches d'apprentissage

Prises de notes actives lors des visites et des autres activités

Mise en commun, en autonomie, des notions abordées lors des activités via l'outil Wiki sur connectED

Réponses aux différents points d'attention de chaque visite qui constituent une base pour l'examen oral de janvier, et ce, pendant les visites mais aussi sur bases de recherches personnelles

Discussion pendant les activités pour mettre en avant les notions importantes abordées

Révisions des concepts vus lors des visites et faisant appel à des notions vues dans les différentes UE du cursus (cours d'ASV 1 et 2, les différents cours d'anatomie, cours de zoologie 1 et 2, gestion des locaux, cours d'éthologie 1 et 2, cours d'alimentation 1 et 2, cours de pathologie et parasitologie, Biochimie, ...)

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignants/encadrants pour toute question.

Explications en lien avec le déroulement des visites et de l'examen.

Ressources disponibles sur ConnectED.

Sources et références

-Des sources seront éventuellement renseignées par chaque intervenant lors des activités

- Livres à la bibliothèque et dans la salle de pratique animalière.
- UE du cursus TA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Points d'attention pour les visites à télécharger sur ConnecteD avant certaines visites

Sites Internet des lieux visités

Diapositives ppt des conférences si le conférencier nous y autorise

Prise de note active des étudiants pendant les activités et mise en commun sur connectED via l'outil Wiki

Les cours théoriques des TA1, TA2 et TA3

Document en lien avec les espèces présentes dans la salle de pratique animalière/enclos et leur gestion (Voir ConnectED)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1, la cote globale de cette UE sera composée de :

Examen oral en jury :

L'étudiant préparera sa réponse par écrit à une série de questions en lien avec les activités de l'UE et des notions théoriques s'y rapportant, puis sera interrogé oralement par le jury.

Ces questions pourront être le point de départ d'autres sous-questions à l'oral.

Cet examen oral compte pour 100% de la note finale de cette UE.

En cas de comportement inadéquat lors des activités, une sanction pourra être décidée par le professeur/l'encadrant responsable de l'activité et consistera en un retrait pouvant aller jusqu'à 4 points sur la cote finale selon la gravité du comportement. Le professeur/l'encadrant se réserve le droit d'exclure l'étudiant des travaux pratiques et/ou visites et/ou conférences en cas de manquement grave au respect des consignes impliquant une prise de risque pour lui-même, pour les animaux ou pour tout autre personne. Dans ce cas, l'étudiant sera considéré comme étant en absence non justifiée pour cette activité.

La présence à toutes les activités est obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, un retrait de 2 points sur la cote finale par activité manquée sera effectué. Au delà de quatre absences non justifiées, l'UE sera considérée comme non présentée (PP).

Au Q3, la cote globale de cette UE sera composée de la même manière qu'au Q1 : Examen oral en jury : voir ci-dessus et comptant pour 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière		0				0
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas d'absence justifiée à une activité de l'UE, l'étudiant devra rendre un document légitimant son absence dans les 2 jours ouvrables qui suivent cette absence. Dans la mesure du possible, l'étudiant doit prévenir le professeur encadrant de son absence afin d'assurer le bon déroulement de l'activité. Toujours dans la mesure du possible, l'activité devra être récupérée avec un autre groupe en concertation avec le(s) professeur(s) encadrant durant le quadrimestre.

En cas de certificat médical valable, remis au secrétariat dans les 2 jours ouvrables qui suivent cette absence et copie au(x) professeur(s) concerné(s). L'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre lui-même contact avec le(s) professeur(s) afin de voir s'il est possible de reprogrammer son(ses) examen(s) ou non.

En cas d'examen(s) non présenté(s) sans justificatif valable, il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session.

L'UE sera validée si l'étudiant obtient au moins 10/20 à l'UE.

L'étudiant est soumis au ROI et au règlement spécifique des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).